



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément aux règlements REACH 1907/2006/CE

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / DE L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Moussant lavant de coco

Désignation: acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

Numéro d'enregistrement: 01-2119490225-39-XXXX

No CE: 2732571

Numéro index: ---

No CAS: 68955-19-1

Désignation: D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides

Numéro d'enregistrement: 01-2119489418-23-XXXX

No CE: ---

Numéro index: ---

No CAS: 110615-47-9

Désignation: acide L-glutamique, dérivés N-acyles de coco, sels disodiques

Numéro d'enregistrement: 01-2119961354-36-XXXX

No CE: 2690851

Numéro index: ---

No CAS: 68187-30-4

Désignation: alcool éthylique

Numéro d'enregistrement: 01-2119457610-43-XXXX

No CE: 2005786

Numéro index: 603-002-00-5

No CAS: 64-17-5

Désignation: D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides

Numéro d'enregistrement: 01-2119488530-36-XXXX

No CE: ---

Numéro index: ---

No CAS: 110615-47-9

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation  
Matière première pour tensio-actifs

Restriction de l'utilisation recommandée  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BEAUTYBYME

Adresse : CM 101, Cité de l'innovation, 36 rue des Bellangeres 28630 Le Coudray

E-mail : contact@beautymix.fr

#### 1.4- Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 2621/12-323

## 2- IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2  
Eye Dam. 1  
Aquatic Chronic 3

H315  
Provoque une irritation cutanée.  
H318  
Provoque des lésions oculaires graves.  
H412  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Pictogrammes de danger



##### Mention d'avertissement

Danger

##### Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.  
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux / du visage.

---

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Consulter immédiatement un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

### 2.3 Autres dangers

néant

### 3- COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Caractérisation chimique

Blend of anionic and nonionic surfactants

#### Composants dangereux

CE/CAS REACH	Désignation Symboles	Phrases-H
2732571 68955-19-1 01-2119490225-39-XXXX	acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium	H315,H318,H412



Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3

> 10 %

SCL: c >= 20%: Eye Dam. 1  
10% <= c < 20%: Eye Irrit. 2

110615-47-9 01-2119489418-23-XXXX	D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides	H315,H318
--------------------------------------	--	-----------



Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1

> 10 %

SCL: c > 30%: Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1  
12% < c <= 30%: Eye Dam. 1

2690851 68187-30-4 01-2119961354-36-XXXX	acide L-glutamique, dérivés N-acyles de coco, sels disodiques	H319,H412
--	---	-----------



Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3

> 1 %

2005786 64-17-5 01-2119457610-43-XXXX	alcool éthylique	H225,H319
---	------------------	-----------



Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2

> 1 %

110615-47-9 01-2119488530-36-XXXX	D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides	H318
--------------------------------------	---	------



Eye Dam. 1

> 1 %

## 4- PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.  
En cas de malaises, conduire chez le médecin.

#### Après inhalation

Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

#### Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.  
Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## 5- MESURES DU LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:  
eau pulvérisée  
mousse  
produits extincteurs en poudre  
gaz carbonique

Moyens d'extinction inappropriés:  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:  
Oxyde d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre (SOx)

### 4.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier:  
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Autres indications:  
Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

## 6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Observer la section 7 de la fiche de données de sécurité.

Observer la section 8 de la fiche de données de sécurité.

Observer la section 13 de la fiche de données de sécurité.

## 7- MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Remarques générales:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Observer la section 6 de la fiche de données de sécurité.

Observer la section 8 de la fiche de données de sécurité.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Indications concernant le stockage commun:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8- CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

EC/CAS	Désignation du produit
2005786	alcool éthylique
64-17-5	

01-2119457610-43-XXXX

Valeur AGW:

500 ppm 960 mg/m<sup>3</sup>

### DNEL

EC/CAS	Désignation du produit
2732571	acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium
68955-19-1	m

01-2119490225-39-XXXX

DNEL (Travailleur, inhal.): chronique	systemic	285 mg/m <sup>3</sup>
DNEL (Travailleur, cutané): chronique	systemic	4060 mg/kg 1 d
DNEL (Consommateurs, oral): chronique	systemic	24 mg/kg 1 d

	DNEL (Consommateurs, inhal.): chronique systemic	85 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Consommateurs, cutané): chronique systemic	2440 mg/kg 1 d
110615-47-9	D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides	
01-2119489418-23-XXXX	DNEL (Travailleur, inhal.): chronique systemic	420 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Travailleur, cutané): chronique systemic	595000 mg/kg 1 d
	DNEL (Consommateurs, oral): chronique systemic	35,7 mg/kg 1 d
	DNEL (Consommateurs, inhal.): chronique systemic	124 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Consommateurs, cutané): chronique systemic	357000 mg/kg 1 d
2690851 68187-30-4	acide L-glutamique, dérivés N-acyles de coco, sels disodiques	
01-2119961354-36-XXXX	DNEL (Travailleur, cutané): chronique systemic	60 mg/kg 1 d
	DNEL (Consommateurs, oral): chronique systemic	30 mg/kg 1 d
	DNEL (Consommateurs, cutané): chronique systemic	30 mg/kg 1 d
2005786 64-17-5	alcool éthylique	
01-2119457610-43-XXXX	DNEL (Travailleur, inhal.): chronique systemic	950 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Travailleur, inhal.): aigu local	1900 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Travailleur, cutané): chronique systemic	343 mg/kg 1 d
	DNEL (Consommateurs, oral): chronique systemic	87 mg/kg 1 d
	DNEL (Consommateurs, inhal.): chronique systemic	114 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Consommateurs, inhal.): aigu local	950 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Consommateurs, cutané): chronique systemic	206 mg/kg 1 d
110615-47-9	D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides	
01-2119488530-36-XXXX	DNEL (Travailleur, inhal.): chronique systemic	420 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Travailleur, cutané): chronique systemic	595000 mg/kg 1 d
	DNEL (Consommateurs, oral): chronique systemic	35,7 mg/kg 1 d
	DNEL (Consommateurs, inhal.): chronique systemic	124 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Consommateurs, cutané): chronique systemic	357000 mg/kg 1 d

## PNEC

EC/CAS	Désignation du produit	
2732571 68955-19-1	acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium	
01-2119490225-39-XXXX	PNEC (freshwater):	0,098 mg/l
	PNEC (marine aquatic):	0,0098 mg/l
	PNEC (freshwater sediment):	3,45 mg/kg
	PNEC (marine sediment):	0,345 mg/kg
	PNEC (station d'épuration):	6,8 mg/l
	PNEC (Sol):	0,631 mg/kg

110615-47-9	D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides	
01-2119489418-23-XXXX	PNEC (freshwater):	0,176 mg/l
	PNEC (marine aquatic):	0,0176 mg/l
	PNEC (freshwater sediment):	1,516 mg/kg
	PNEC (marine sediment):	0,065 mg/kg
	PNEC (station d`épuration):	5000 mg/l
	PNEC (Sol):	0,654 mg/kg
2690851 68187-30-4	acide L-glutamique, dérivés N-acyles de coco, sels disodiques	
01-2119961354-36-XXXX	PNEC (freshwater):	0,0218 mg/l
	PNEC (marine aquatic):	0,0022 mg/l
	PNEC (freshwater sediment):	0,639 mg/kg
	PNEC (marine sediment):	0,0639 mg/kg
	PNEC (station d`épuration):	100 mg/l
	PNEC (Sol):	0,115 mg/kg
2005786 64-17-5	alcool éthylique	
01-2119457610-43-XXXX	PNEC (freshwater):	0,96 mg/l
	PNEC (marine aquatic):	0,79 mg/l
	PNEC (freshwater sediment):	3,6 mg/kg
	PNEC (marine sediment):	2,9 mg/kg
	PNEC (station d`épuration):	580 mg/l
	PNEC (Sol):	0,63 mg/kg
110615-47-9	D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides	
01-2119488530-36-XXXX	PNEC (freshwater):	0,176 mg/l
	PNEC (marine aquatic):	0,0176 mg/l
	PNEC (freshwater sediment):	1,516 mg/kg
	PNEC (marine sediment):	0,1516 mg/kg
	PNEC (station d`épuration):	560 mg/l
	PNEC (Sol):	0,654 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Pas d`autres informations importantes disponibles.  
Observer la section 7 de la fiche de données de sécurité.

### Equipement de protection individuel

Protection des yeux (EN 166)

lunettes de protection

Protection des mains (EN 374)

Pour le contact permanent, des gants en matériaux suivants sont appropriés (perméabilité selon EN 274 part 3: taux 6):  
gants en caoutchouc nitrile

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les durées de percement déterminées selon EN 374 part III ne sont pas effectuées sous des conditions pratiques. Une durée d'utilisation maximum correspondant à 50% du temps de percement est recommandée.

Protection corporelle (EN 465)

Vêtement de protection

Protection respiratoire (EN 141/149)

néant

Mesures générales de protection / mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles liées à la manipulation des produits chimiques.

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Observer la section 6 de la fiche de données de sécurité.  
Observer la section 7 de la fiche de données de sécurité.

## 9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat:	visqueux Dépôt au fond possible.	
Couleur:	incoloré - jaune clair limpide - trouble	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Valeur du pH: eau	10 % 11 à 20 °C	
Point de fusion:	non déterminé	
Point d'ébullition:	99 °C	
Point d'éclair:	> 95 °C	
Taux d'évaporation:	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable	
Limite d'explosion:	non déterminé	
Pression de vapeur:	environ 23 mbar à 20 °C	(H2O)
Densité de vapeur:	non déterminé	
Densité:	1,07 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C	
Solubilité: eau	miscible	
Coefficient de partage: n-octanol/l'eau	non applicable	QSAR
Auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
Viscosité (dynamique):	30000 mPa*s à 20 °C	
Propriétés explosives:	---	
Propriétés comburantes:	---	

#### 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10- STABILITE ET REACTIVITE

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **10.4 Conditions à éviter**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### **10.5 Matières incompatibles**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun en cas de manipulation et stockage corrects.

## **11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

DL50 (oral): rat	> 2000 mg/kg	ATE
DL50 (dermique): lapin	> 2000 mg/kg	ATE

- Irritation primaire  
Irritation cutanée (OCDE 404 / lapin): irritant  
Irritation oculaire (OCDE 405 / lapin): risque de lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Pas d'effet sensibilisant sur cobayes, d'après le test de maximisation.

- Indications complémentaires  
Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
- Remarques générales  
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

## 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### - Données pour l'élimination (persistance et biodégradabilité)

- Évaluation  
facilement biodégradable
- Autres indications  
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### - Effets écotoxiques

CL50: Cyprinus carpio	> 10 mg/l	après 96 h	ATE
CE50: Daphnia	> 10 mg/l	après 48 h	ATE
CE50: Desmodesmus subspicatus	> 10 mg/l	après 72 h	ATE

- Comportement dans les stations d'épuration  
Ne provoque aucun trouble de la décomposition biologique dans les stations d'épuration, selon les connaissances actuelles.

#### - Inhibition respiratoire des boues activées communales

CE50: boues activées	> 1000 mg/l	après 3 h	ATE
----------------------	-------------	-----------	-----

#### - Indications générales / écologie

- Indications générales  
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations d'égout.  
La dégradabilité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

## 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

En respectant les prescriptions en vigueur et, le cas échéant, après concertation auprès de l'entreprise d'élimination de déchets ou de l'autorité compétente en la matière, il y a possibilité de transport à une installation d'incinération appropriée.

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations d'égout.

#### Éballage non nettoyé

#### Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 No ONU

néant

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

néant

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

néant

### 14.4 Groupe d'emballage

néant

### 14.5 Dangers pour l'environnement

néant

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

néant

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

néant

## 15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

néant

1005/2009/CE (relatif à des substances qui appauvrissent la couche d ozone)

néant

850/2004/CE (concernant les polluants organiques persistants)

néant

649/2012/UE (concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

néant

2012/18/UE (concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses)

néant

Classe de danger pour les eaux (RFA): 2

Classe de stockage (TRGS 510) (RFA)

12

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16- AUTRES INFORMATIONS

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

Phrases H importantes (voir point 3)

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document. Le destinataire de nos produit est tenu de respecter les lois et directives applicables sous sa propre responsabilité.